



Cérémonie des traités de 2022
Promotion du régime conventionnel international
Rapport journalier

Mercredi, 21 septembre 2022

Aujourd'hui, quatre (4) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par quatre (4) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef d'État**, un (1) État a été représenté par son **Chef de Gouvernement** et deux (2) États ont été représentés au **niveau ministériel**.

Au total, une (1) acceptation, une (1) adhésion et deux (2) ratifications, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Questions pénales

- **Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000)**
(Adhésion par l'Andorre)
- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Fait d'affamer délibérément des civils) (La Haye, 6 décembre 2019)**
(Ratification par la Suisse)

Désarmement

- **Traité sur le commerce des armes (New York, 2 avril 2013)**
(Acceptation par le Gabon)
- **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (New York, 10 septembre 1996)**
(Ratification par la Guinée équatoriale)

